Rapport d'activités 2024-2025

L'activité de l'Association depuis notre dernière assemblée générale en août 2024 a été dense pour 3 types d'actions principales :

- **Renouvellement de notre Conseil d'Administration :** de nouveaux membres sont arrivés en cours d'année : Serge Legentil, Patrick Villain. La validation de leur cooptation sera soumise au vote au cours de cette AG, ainsi que la candidature de Marie Annick Ferré.
- **La soirée conférence et débat** organisée en février 2025, au Centre Azuréva de Ste Marguerite.
- **La modernisation de nos outils informatiques**, pour permettre une meilleure communication avec nos adhérents et faciliter la comptabilité et le suivi des actions.

Nous souhaitons poursuivre le recrutement avec des personnes motivées par les valeurs que porte notre association Prosimar.

Il est d'autant plus important de maintenir des relations amicales de bon voisinage pour garder la spécificité de Ste Marguerite : un patrimoine commun qu'il faut protéger pour aujourd'hui et pour le futur !

1. Site Internet :

PROSIMAR tient à jour le site www.prosimar.org que chacun peut consulter
Vous y trouverez toutes les informations importantes sur l'association et l'historique de celle-ci.

2. Conseil d'Administration :

Depuis Janvier 2025, le Conseil d'Administration se réunit normalement chaque premier mercredi de mois impair, soit 6 réunions par an. Les membres qui ne peuvent assister physiquement peuvent y participer par visioconférence.

3. Réunion avec la Mairie :

Voir en annexe le compte rendu de cet entretien qui s'est tenu le 11 février 2025:

4. Rencontres de Prosimar 2025 :

Le 19 Février les rencontres de Prosimar avec ses adhérents a eu lieu sur le site d'Azuréva : un grand merci à eux de nous avoir accueilli sur ce site au cœur de Sainte Marguerite que la plupart d'entre nous ne connaissions que de l'extérieur.

Une présentation du site avec son historique faite par Mme Lebon (Azureva) et ensuite une conférence sur les poissons en Bretagne Sud avec comme intervenant le Dr Gérard Le Bobinnec (association ELV, vétérinaire). Il pourrait donner une autre conférence sur les crustacés en Bretagne Sud

A la suite de cette conférence un atelier d'expression réunissant les participants pour exprimer leurs besoins et enfin une convivialité autour d'une bolée de cidre accompagnée de crêpes.

Suite à une invitation par tractage et à 2 articles dans Ouest-France, cette rencontre a réuni plus de 70 personnes, soit une cinquantaine d'adhérents, une quinzaine d'habitants de Ste Marguerite non adhérents et une dizaine de personnes (dont 3 conseiller(e)s municipaux de Pornichet)

Dans la suite de cette conférence, nous avons conclu un partenariat avec le Lions club PVDO qui nous permet de distribuer aux participants à l'AG de cette année le livre « *Atlantique : Océan vivant* »

5. Contacts étroits avec les autres associations environnementales :

PROSIMAR entretient des relations directes avec les deux autres associations environnementales de quartier de Pornichet (APSVP Centre-Ville et APCVBS Bonne Source), ainsi que l'association ELV Estuaires Loire Vilaine, le GRSB de La Baule et l'ASPEN du Pouliguen. Et aussi Guérande Environnement, DLM, etc…

6. Diffusion de la Newsletter de l'association Estuaires Loire Vilaine

Nous relayons à nos adhérents la Newsletter de l'association Estuaires Loire Vilaine, qui nous donne des informations scientifiques ou pédagogiques sur la santé de la mer sur nos côtes. Voir leur site internet : https://www.assoloirevilaine.fr/

7. Chenilles processionnaires du pin

PROSIMAR a organisé une nouvelle opération en 2024-2025.

7 inscrits seulement, alors qu'un minimum de 20 était nécessaire pour négocier des prix.

5 propriétés traitées / 2 propriétés sans intervention :

21 arbres – 32 nids échenillés (12 € / cocon) + 1 piège entretenu

8. Mise en valeur de l'ancien Blockhaus :

Le Blockhaus de la pointe de Congrigoux, a été mis en valeur par une œuvre de Street Art : ce projet de la Mairie a été mené en collaboration avec le Ministère des Armées qui est le propriétaire, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), la Commune de Pornichet et PROSIMAR.

La fresque raconte une histoire, y compris légendaire, des 3 îlots au large : la faune ornithologique de l'île de la Pierre Percée, la pêche à pied que l'on pratiquait autrefois sur l'îlot de Baguenaud et le chalutier devenu un bar après s'être échoué sur les Evens.

Le projet a été long, pour suivre les directives de l'ABF, il a été nécessaire de garder l'esprit brut du mur de l'Atlantique : c'est pourquoi un tiers du bâtiment a pu seulement être peint.

9. <u>Stationnement devant l'épicerie :</u>

Le stationnement devant l'épicerie est compliqué, il y seulement 3 places en zone bleue et 2 places PMR. Il parait intéressant de revoir la disposition au vu de la dangerosité, d'autant plus que d'autres activités à proximité amènent des voitures à stationner (médecin, kiné, podologue, etc…)

10. <u>La vente de l'ancienne Poste :</u>

Suite à l'aménagement de l'ancienne poste par la commune pour devenir un commerce (crêperie), une question se pose au niveau des toilettes publiques. La question a été soulevée auprès du Directeur Technique de la Ville, que nous avons rencontré récemment.

+++++++

Compte-rendu

Réunion le mardi 11 février 2025 avec Monsieur le Maire.

Présents :

- **Mr Jean-Claude Pelleteur, Maire de Pornichet ; Mr Francis Van Iseghem, Directeur des Services Techniques de Pornichet**
- **PROSIMAR : Mmes Martine Buron, Marie-Catherine Ronchi, MM Claude Burnel, Didier Ott, Serge Legentil.**

Mr le Maire nous accueille cordialement en remarquant que l'association PROSIMAR s'est déplacée en nombre.

Mme Buron remercie Mr le Maire de nous recevoir pour un tour d'horizon sur ce que l'on peut faire ensemble, cerner ce qui correspond aux priorités de notre association ***: protection d'un patrimoine commun, qualité et charme de notre environnement à préserver pour l'avenir*** *(quartier arboré, verdure, plage, promenades, sauvegarde de son écosystème, sa biodiversité, sa tranquillité).* ***C'est un lieu privilégié pour les touristes et ses habitants.***

Mme Buron souligne le bienfondé d'une bonne collaboration de notre association avec la mairie, en prenant pour exemple la rénovation et la mise en valeur du blockhaus. Elle félicite le maire pour le résultat des travaux et suggère une signalétique sur le site internet de la mairie et une pancarte avec une information détaillée de sa réalisation, sur place.

Elle présente les points que l'on souhaite aborder :

- ***La partie « plage », le sentier côtier dans son état actuel et futur***
- ***Le caractère arboré à préserver (nouvelles plantations, renouvellement des arbres)***
- ***La voirie, la sécurité, et questions diverses dont le dragage du port***

Sentier côtier :

Mr Ott s'interroge sur le sentier côtier : est-il prévu de poursuivre son rajeunissement ? Les ganivelles près de l'allée des Tamaris sont abimées. Actuellement, les travaux sont un peu longs, ce qui entraine des faits délétères, et des personnes marchent sur la dune.

Mr le Maire fait remarquer que l'entretien du chemin côtier concerne la Carène. Le calendrier idéal pour la période des travaux à Pornichet ne correspond pas à celui de Saint-Nazaire, d'où des incompréhensions : pour le directeur de la Carène et les gens de Saint-Nazaire, la bonne période pour les travaux sont les temps de vacances ! Par ailleurs, il n'est pas prévu de poursuivre les travaux ; on arrive à l'échéance du projet initial, travaux étalés sur 4 années, jusqu'au passage des Oyats ; alors quid de la partie du passage des Oyats au passage des Tamaris. Comme il y a toujours des travaux mineurs à faire sur ce chemin, une décision a été prise entre la mairie et la Carène, qui attribue un crédit pour embaucher une personne pour l'entretien quotidien.

Pour ce qui est des vélos et des chiens, il est rappelé que les vélos sont interdits sur le sentier. La tenue en laisse des chiens n'est pas obligatoire par la réglementation. Il est seulement demandé à ce qu'ils soient sous le contrôle du maître situé à proximité (à portée de voix). Une campagne d'affichage est prévue en ce qui concerne les vélos, les chiens et les corbeilles mises à disposition.

Les panneaux seront changés et la signalétique revue. Mr le Maire nous présente les modèles finalisés.

Mr Van Iseghem confirme que la signalétique doit être cohérente sur toute la longueur du chemin côtier. Une harmonisation s'impose. Les services techniques travaillent sur le sujet.

Mr Ott souligne que la « table d'orientation » au niveau de la pointe de Congrigoux présente des signes d'altération, elle s'effrite. Le parking adjacent est l'objet de mauvaises pratiques : certaines voitures, pour rejoindre la route, n'empruntent pas la sortie prévue, mais la court-circuitent en traversant directement le trottoir. Auparavant, une clôture par un simple fil de fer, permettait d'éviter ce manque de civilité (envers les piétons). Mr le Maire en prend note.

Mr Burnel se demande s'il n'y a pas lieu d'améliorer le chemin côtier à sa reprise après la plage de Sainte Marguerite en direction de Saint-Nazaire. De fait, des personnes empruntent cette entrée pour faire "la fête" sur la plage et Mr le Maire ne souhaite pas encourager cette pratique à l'origine de désagréments.

Des CRS sont prévus cet été pour faire respecter la bonne utilisation de la plage. CRS absents en 2024, pour cause de Jeux Olympiques.

En ce qui concerne les chiens, des consignes ont été données pour faire respecter la réglementation, notamment l'été. En effet, des personnes utilisent la plage avec leur chien après 19 heures, après le départ des surveillants de plage. Neuf policiers municipaux pourront délivrer des amendes aux contrevenants dès cet été.

Mr le Maire nous fait part de la création d'un canisite dans le parc paysager. Projet demandé pour nos amis les chiens pour leur permettre de se rencontrer dans le but d'un meilleur épanouissement et de leur bien-être psychologique profitable à tous. C'est une pratique présente dans de nombreuses villes et demandée par des pornichétins.

En ce qui concerne la dune du côté de la pointe de Congrigoux face à la chapelle, étant privée, elle ne fait l'objet d'aucun projet municipal. Un aménagement de l'avenue de la Pierre Percée, dont la descente a été endommagée (intérêt d'accès technique notable entre autres), est prévu et sera à l'origine de travaux de rénovation, re-naturalisation, avec limitation d'accès aux voitures (sauf riverains).

Mme Buron dit beaucoup apprécier les « boîtes à livres » et félicite Mr Le Maire pour cette initiative. Mr le Maire précise qu'elles ont été fabriquées par les Services et sont au nombre de trois : Pointe de Congrigoux, bois des Evens et une prévue place des Océanes.

Mr Burnel se renseigne sur l'avenir du boulevard de l'Océan, face à la plage de Sainte Marguerite pour savoir s'il y a des projets d'aménagement prochains. Mr le Maire comprend les demandes mais s'en remet à la prochaine équipe municipale pour y penser. La présente équipe municipale ayant déjà beaucoup investi sur le boulevard des Océanides. Par ailleurs, on note que l'accessibilité à la plage a souffert des dernières tempêtes sur le littoral. La question reste présente.

Le caractère arboré de Sainte Marguerite *:*
Mme Buron oriente l'entretien sur les arbres. Mr le Maire nous informe qu'une étude à ce propos est en cours. Une analyse sur 6 zones différentes de Pornichet a répertorié 4500 arbres. Le quartier

de Sainte Marguerite est bien loti en arbres par rapports à l'ensemble de la commune, les photos aériennes en attestent. Une politique de l'arbre a été mise en place sur l'ensemble de Pornichet. Une campagne de communication est prévue au printemps.
Mr Van Iseghem précise qu'une analyse du présent a été faite. Avec une distinction entre les différents domaines (public et privé). Un diagnostic des arbres (essence, taille…) avec leur état sanitaire pour les remplacements éventuels. Un rôle de conseil aussi. L'interdiction d'abattage des arbres sera étendue à l'ensemble de Pornichet (et non plus restreinte aux zones AVAP) à partir d'avril 2025. A partir de novembre, il y aura délibération pour quantifier la valeur des différents arbres, valeur qui permettra de préciser la compensation du préjudice pour tout abattage ou dommage concernant ces arbres. Nous évoquons aussi la chute de l'arbre dans l'école du Pouligou dernièrement, arbre jeune mais fragilisé avec son système racinaire perturbé lors de son développement.

L'élagage des arbres ne sera pas concerné par cette politique.

Mme Buron évoque ensuite les « fonds de parcelle », à l'origine d'abattage d'arbres dans un cadre immobilier. Mr le Maire indique que la « zéro artificialisation des sols » est prise en compte dans les autorisations de division. L'Etat demande de reconstruire dans la ville, et d'augmenter la hauteur des bâtiments. Aujourd'hui, on ne sait plus où loger les gens. Les employés d'Airbus par exemple, avec 500 emplois en jeu. A Pornichet, on construit deux étages et un attique, Mr le Maire souligne qu'il ne veut pas construire plus en hauteur. Ce qui est construit à Sainte Marguerite est conforme au PLUI.

On ressent la baisse de la natalité sur la commune. Mais il n'y a pas eu de fermeture de classe cette année. Constat : les nouveaux arrivants sont plutôt plus âgés.

<u>La voirie, la sécurité, et questions diverses dont le dragage du port :</u>

Mr Legentil aborde la question de la sécurité et note la dangerosité de l'avenue Villès Babin, notamment pour les vélos qui ne peuvent plus passer à cause des chicanes. Mr le Maire rappelle la nécessité de ralentir la vitesse des voitures. Or on ne peut plus faire de dos d'âne ni de coussin berlinois (bruit, autobus), la seule solution reste les chicanes. Avenue des Loriettes, le système est efficace. Il est vrai que les vélos peuvent passer à côté et ne sont pas impactés car la route est assez large à ce niveau pour leur permettre de contourner l'obstacle.

La sécurité n'est pas assurée au carrefour entre l'avenue des Lilas et l'avenue de Rangrais en remontant vers le Pouligou, car il y a une chicane juste après la sortie de l'avenue des Lilas.

Mme Ronchi signale aussi la dangerosité à la sortie de la 4 voies « Pornichet-direction Saint-Nazaire » – pour aller à Ste Marguerite. Les vélos traversent la route, omettant de passer sur la piste cyclable qui nécessite un trajet plus long. Et la visibilité, pour les automobilistes qui doivent l'emprunter, est occultée par de la végétation. Ces automobilistes peuvent tomber nez-à-nez avec un vélo sans avertissement. Mr le Maire signale que le département est au courant du problème. Le constat est que les cyclistes vont toujours au plus court. Mr Van Iseghem dit réfléchir à des solutions possibles. (Il est à préciser que depuis la réunion, la végétation incriminée a été coupée permettant une meilleure visibilité).

Mr Ott s'interroge sur le dragage du port, il s'intéresse à la pollution chimique plus particulièrement. Des analyses chimiques ont été faites (mercure, arsenic, etc…). Les courbes ont

montré que les mesures restent au-dessous des seuils, ce qui est bien, mais on observe qu'elles ont monté, d'où vigilance, pour que nos plages restent saines. Pour Mr Van Iseghem, le suivi doit être fait sur plusieurs années suivant le dragage (3 ans sont prévus). De toute façon, il existe différentes études en cours pour le futur port. Vérifications seront faites.

Mr Van Iseghem dit que, dans le projet du port, un des enjeux est la rénovation et la mise aux normes de l'aire de carénage où certains plaisanciers ne respectent pas les consignes (payant) et polluent les eaux et les sédiments du port.

Mr Burnel demande ensuite un point sur ce qui concerne le lotissement Mercier. Mr le Maire remarque que l'association « Arimer » s'en occupe activement. Mr le Maire informe que les panneaux ont été remis en place. On est dans l'attente d'un courrier du préfet, le préfet a assuré le Maire que l'accord va arriver rapidement. De fait, la procédure n'est pas courante. On reste sur « l'état naturel », mais l'entretien n'est pas facile, notamment à cause des eaux de ruissellement et de la collecte des ordures ménagères. Comment avoir un parcours de collecte qui évite la dégradation ? Il s'agit de sujets sensibles. Peut-être faudra-t-il changer certaines habitudes. L'acte authentique sera fait après la réception du courrier du préfet. Les premiers travaux commenceront dès la semaine prochaine.

Mr le Maire conclut

- ***Le sentier côtier. Ne pas hésiter à signaler si la réalisation des projets n'est pas « conforme » aux attentes. (Elle n'est pas toujours à la mesure de la demande).***
  - ***L'information, notamment pour les chiens, va débuter avant les vacances de Pâques.***
  - ***Pour la continuité du sentier côtier, les discussions avec la carène se poursuivront. Les relations avec la carène sont bonnes.***
- ***Pointe de Congrigoux.***
- ***Les arbres : la charte et la communication vont se faire. Ne pas hésiter à faire des commentaires dans un but constructif.***
- ***La voirie. C'est plus délicat, une attention particulière sera portée à cette question.***